



PROFESSION DE FOI

Comité social d'administration de Réseau Service d'Infrastructure de la Défense (SID)

Les REVENdicATIONS **Force Ouvrière** CSA SID :

- politique de fidélisation des Agents Sous Contrats (ASC) : CDIisation des ASC
- des groupes IFSE plus favorables aux agents
- augmentation du nombre de postes de CTD
- finaliser le parcours pro des TSEF dessinateurs
- recourir plus souvent et étendre les formations qualifiantes pour les ouvriers d'ETAT
- parcours pro des contrôleurs tous statuts, en particulier les ATMD
- répartition homogène par l'ESID des avancements de corps
- un vrai déroulement de carrière aux agents qui assurent des fonctions transverses et/ou de soutien
- un découpage territorial et géographique plus cohérent en adéquation avec le rattachement aux RH de proximité (GS) les plus proches
- valorisation de nos qualifications avec les régies OPS
- ouverture de toutes les professions ouvrières infrastructure au recrutement externe
- meilleure adéquation plan de charge et effectifs par ESID

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !!!

Je vote FO afin que la transformation et la modernisation du service ne deviennent pas une sanction ou une « prison » !!!

Alors du 1er au 8 décembre prochain, tous aux urnes électroniques pour voter et faire voter **Force Ouvrière !**

Des représentants de terrain compétents sont à votre écoute.

LE CSA SID c'est quoi ?

Onze représentants du personnel (11 titulaires et 11 suppléants) seront élus à la sortie du scrutin.

Le CSA R SID est élu au suffrage direct. Il sert à mesurer la représentativité syndicale dans la chaîne d'emploi. Il a pour attributions :

- organisation et fonctionnement des établissements ou services,
- gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC),
- avis sur les règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- évolutions technologiques et de méthodes de travail des établissements ou services et leur incidence sur les personnels,

Pour toute question, « SOS élections » :

elections2022@fodefense.fr

ou 0142 77 76 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

- grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations,
- hygiène, sécurité et conditions de travail,
- formation et développement des compétences et qualifications professionnelles,
- insertion professionnelle,
- communication du bilan social de l'administration auprès de laquelle ils sont créés, qui donne lieu à un débat annuel.

FO rappelle :

- **Suppression du paritarisme numérique** : la représentation de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Outre l'autorité auprès de laquelle le comité est placé et le responsable des ressources humaines, assistent aux séances les interlocuteurs les plus concernés par les sujets discutés.
- **Droit de vote pour les représentants du personnel uniquement** : l'administration ne vote plus.
- **Prise en compte de l'unanimité syndicale** : si un projet de texte recueille un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, il doit faire l'objet d'un réexamen et une deuxième délibération doit être organisée dans un délai de 8 à 30 jours.
- **Durée du mandat : 4 ans**, durée harmonisée pour toutes les instances de concertation des trois versants de la fonction publique.

Toutes les décisions prises lors du CSA seront d'une importance majeure pour l'ensemble des personnels.

Je vote FO !